



## **AVIS AU PUBLIC : Lancement de l'appel d'offres pour le débroussaillage du TSF4.**

10 septembre 2024

MMG Kinsevere SARL annonce au public le lancement d'un appel d'offre pour trouver un prestataire de services qualifié pour le débroussaillage en vue de la construction du TSF4.

Toutes les entités intéressées et qualifiées doivent soumettre leurs dossiers d'entreprise respectifs selon la liste des exigences ci-dessous, détaillant leur expression d'intérêt pour l'annonce médiatique ci-dessus, **au plus tard le 27 septembre 2024.**

Tous les soumissionnaires potentiels doivent fournir les détails, informations et preuves suivants, le cas échéant, dans le cadre du dossier susmentionné pour évaluation. **Le non-respect de cette exigence entraînera le rejet sommaire de l'éligibilité à soumissionner.**

### **1. DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX**

MMG Kinsevere, un producteur de métaux et de minéraux de premier plan en République Démocratique du Congo (RDC), recherche un prestataire de services qualifié pour effectuer le débroussaillage et le défrichage de la végétation sur une emprise de 129 hectares (profondeur nominale de 200 mm) et transporter les débris vers des stocks désignés, avec le bois de chauffage approprié séparé de la végétation générale selon les directives, y compris l'enlèvement des termitières.

### **2. DOCUMENTS DE CONFORMITÉ :**

- Certificat d'enregistrement à l'ARSP (Autorité de Régulation de la Sous-Traitance dans le Secteur Privé), obligatoire.
- Statuts notariés / certificat de dépôt au RCCM
- Documents légaux des autorités compétentes ayant un numéro RCCM, un numéro d'Identification Nationale et un numéro NIF.
- Certificat Officiel d'Actionnariat prouvant que la majorité du capital social est détenue par des nationaux congolais, y compris le Conseil d'Administration et la Direction dirigée par des nationaux Congolais.
- Document attestant que votre entreprise est en règle avec les autorités fiscales locales.
- Preuve d'affiliation à l'Organisation de Sécurité Sociale (CNSS).
- Preuve d'affiliation à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP).
- Preuve d'enregistrement auprès de l'Office National de l'Emploi (ONEM).
- Licence du ministère des Infrastructures et des Travaux publics
- Toutes les autres licences/autorisations pertinentes pour opérer dans le domaine.

Veillez noter que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive et que des documents supplémentaires peuvent être requis à tout moment en fonction de notre analyse/revue juridique.

### 3. STABILITÉ FINANCIÈRE :

- États financiers audités pour une période des 2 dernières années détaillant le chiffre d'affaires annuel et toutes autres questions financières pertinentes.
- Les Contractants doivent fournir une déclaration sous serment attestant qu'ils n'ont pas été précédemment mis sur liste noire, suspendus ou actuellement impliqués dans des litiges ou des réclamations de pénalités, qu'ils soient antérieurs ou actuels, relatifs à des contrats entrepris.
- Les Contractants devront fournir des garanties de performance et de rétention pertinentes contre tout contrat qui leur serait attribué à la suite de ce processus.

### 4. RÉFÉRENCES :

Soumettre une liste de projets/travaux similaires précédemment entrepris par la société, y compris les informations sur le Client, la Valeur du Contrat et les références à contacter pour chaque projet. Lesdites références doivent être spécifiques au secteur minier. La fourniture de tels services dans le secteur minier de la RDC en particulier sera un avantage.

### 5. PROFIL DE L'ENTREPRISE :

Veillez soumettre le profil de votre entreprise et tout autre document de votre portefeuille que vous jugez nécessaire pour positionner au mieux votre entreprise.

### 6. ESCLAVAGE MODERNE :

MMG s'engage à maintenir des normes élevées d'intégrité dans toutes nos activités. Cela inclut de s'assurer que nos fournisseurs s'alignent sur nos valeurs et adoptent une approche équitable, durable, socialement responsable et éthique de nos achats. Notre Code de conduite des fournisseurs définit nos normes minimales pour tous les fournisseurs de biens et de services, y compris leurs filiales et sous-traitants, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. Pour plus d'informations, visitez [mmg.com](http://mmg.com).

Tous les documents pertinents doivent être fournis à la représentante de MMG Kinsevere dont le nom est repris ci-dessous **au plus tard le 27 septembre 2024, à la fermeture des bureaux.**

Toute question doit être adressée à la représentante de MMG comme indiqué.

Au nom de MMG Kinsevere SARL, nous vous remercions de votre participation.

**Mme Gloria Song A Mbaz**

Spécialiste de l'Approvisionnement et de la Passation de marchés

[gloria.naindsongambaz@mmg.com](mailto:gloria.naindsongambaz@mmg.com)

**La Direction Générale**

-FIN-